|  |  |
| --- | --- |
| **ASSOCIATION CATHERINE ET MICHEL PARISEL*****Photos prises en février 2021*** |  |

|  |  |
| --- | --- |
|   *L’ancien bâtiment* Une image contenant extérieur, personne, gens, bâtiment  Description générée automatiquement  |  |
|   |  *Le nouveau bâtiment inauguré le 03 Novembre 2020***NOUS SOMMES LES ENFANTS DE L’ECOLE « CATHERINE ET MICHEL PARISEL »** |   |

**L´Association *« Catherine et Michel PARISEL »* aide les petites sœurs, les enfants, les employés, les parents à survivre dans cette situation de guerre et de chaos dont on ne distingue pas l’issue.**

L’école *« Catherine et Michel Parisel »* de Bossangoa accueille 226 élèves. Depuis 2002, l’Association les accompagne, avec le relais local des Petites Sœurs du Cœur de Jésus. La ligne directrice de notre Association est maintenue : « nourrir, soigner, instruire des enfants centrafricains parmi les plus pauvres ».
***" Allons vers les autres, c'est le chemin le plus sûr qui mène au bien être de chacun*** *", telle était la devise de la fondatrice Catherine PARISEL****.***

La cotisation annuelle fixée à **80 Euros** permet la prise en charge d’un enfant pendant une année., Un don de quatre-vingts euros permet de couvrir les besoins d'un enfant pendant 1 an ! **Une déduction d’impôt de 66 % est possible**, ce qui ramène ce coût à 27,20 euros seulement. Vous vous engagez à aider les enfants pendant 6 ans, de la dernière année de l’école maternelle jusqu’au CM2.

**En cette période de guerre civile et de pandémie, les enfants Centrafricains souffrent énormément; ils manquent de tout et comptent plus que jamais sur votre soutien !**

 La CURE

52 120 DINTEVILLE Edwige PARISEL

Tel : 06 07 94 96 42

Facebook : <https://www.facebook.com/ACM.Parisel/>

Site internet: <https://ecoleparisel.fr/>

Email : eparisel@orange.fr

**ASSOCIATION CATHERINE ET MICHEL PARISEL**

**Convocation à l’Assemblée Générale
Samedi 21 août 2021 de 17h30 à 18h30**

**Au choix :**

**En présentiel suivi d’un apéritif dinatoire OU**

 **à distance par visio-conférence**

***Ordre du jour***

1. **Rapport 2020-2021 : Vie des Ecoles**
2. **Rapport financier 2020-2021**

***III*. Budget 2021-2022 / Projets**

***IV.* Préparation de AG 2022 : « les 20 ans de l’Association »**

**V. Election du bureau**

**VI. Actualité tragique en Centrafrique : guerre civile, pandémie**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***BULLETIN D’ADHESION :***

Nom : …………………………………………………… Prénom : ……………………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………….

Mail : …………………………………………………………………………………………………………

Tel : ……………………………………………………

Somme Versée : ………………

* Chèque à libeller à l’ordre de « *Association Catherine et Michel PARISEL »*

*À envoyer par voie postale à la trésorière de l’Association :*

***Marie-Claire BEAUVAIS - 564 rue de Saint Paul – 25 700 MATHAY***

* *Virement bancaire :*

***IBAN : FR 76 1027 8070 1200 0229 8560 145
BIC : CMCIFR2A***

**Association Catherine et Michel Parisel**

La situation est la suivante :

* En 2020, L’association Catherine et Michel PARISEL compte 90 adhérents fidèles ; le budget de fonctionnement 2020-2021 est de 15 290 euros.
* Les Petites Sœurs ont géré les deux écoles de Bangui (15 élèves) et de Bossangoa (226 élèves). A Bossangoa notamment, le fonctionnement de l’école a été très perturbé en raison des effets cumulés de la guerre civile et de la pandémie :
* les enfants ont été contraints de fuir dans la brousse à de multiples reprises pour se protéger des attaques des rebelles,
* le gardien de l’école a été agressé en pleine nuit par des brigands ; heureusement, aucun vol de valeur n’a été constaté, cet évènement a été très traumatisant,
* Plusieurs petites sœurs et employés de l’association ont été malades de la COVID19,
* Le prix de la nourriture de base a augmenté de manière importante,….

Malgré tout, les professeurs, la cuisinière et les petites sœurs ont œuvré de leur mieux pour assurer l’accueil des enfants.

* Le nouveau bâtiment de trois salles de classes a été inauguré le 3 Novembre 2020 en présence des autorités locales.  Les enfants disposent maintenant de meilleures conditions d’étude. Un grand MERCI à l’Entreprise PRESTATERRE qui a financé le bâtiment à hauteur de 10 000 euros.
* L’Association communique régulièrement sur l’actualité (site internet, page facebook, vidéos sur youtube, actualisation de la brochure digitale de l’Association …)
* La scolarité des derniers enfants « Parisel » de l’école de Bangui est désormais terminée. Toutes nos ressources seront dorénavant utilisées pour les enfants de l’école de Bossangoa qui devrait accueillir jusqu’à 226 élèves à la rentrée 2021.
* L’année 2020-2021 n’était pas propice au développement de nouveaux projets (contexte COVID19) ; des actions doivent être engagées pour obtenir de nouveaux financements, mécénats, … ; l’objectif est double : garantir la pérennité de l’Association et proposer de nouvelles actions (construction d’un dispensaire, prise en charge des meilleurs élèves dans le cadre d’un apprentissage, …)
* La situation géopolitique m’empêche de me déplacer en Centrafrique ; nous avons bon espoir que la situation s’améliore en 2022 pour pouvoir visiter l’Ecole. Heureusement, nous pouvons compter sur notre contact local très fiable : Christian-Serge YOGOHOTCHE ; grâce à son implication très professionnelle, le bâtiment a été construit dans un délai record en 2020 ; nous comptons sur lui pour visiter l’école en 2022 et pour nous communiquer un rapport sur son fonctionnement.

 La Présidente Edwige Parisel

**Pouvoir**

Je soussigné(e) ...................................................................., Membre de l’association « Catherine et Michel Parisel », donne par la présente pouvoir à…………………………………………………… de se présenter pour moi et en mon nom à l’assemblée générale de l’Association « Catherine et Michel Parisel » organisée en mixte « PRESENTIEL-VISIO CONFERENCE » samedi 21 Août 2021, pour prendre part en mon nom à toute délibération discussion et vote et autorise le destinataire du présent pouvoir à le transférer en cas de nécessité.

Le mandant ……………………………………………… Le mandataire …………………………………

Le ……………………......

Dater, signer et faire précéder Dater, signer et faire précédant de la

De la mention « Bon pour pouvoir » mention « Bon pour acceptation pouvoir »

